AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

ABONNEMENT ANNUEL

(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

Régie de Recettes de la D. D. A.

Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux, Cité Administrative, Rue Pélissier,

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17 *63034 CLERMONT-FERRAND CEDEX*

30,00 F

Supplément n° 2 au Bulletin n° 154 de JUILLET 1973.-

A R B R E S F R U I T I E R S

BACTERIOSE ET ANTHRACNOSE DU NOYER.-

Il est nécessaire de maintenir la protection cuprique pour éviter l'extension des attaques de Bactériose et d'Anthracnose.

POMMES DE TERRE

MILDIOU.-

Il serait prudent d'effectuer un traitement, dans les cultures où la végétation est encore active.

En cas de défanage (en fin de tubérisation ou à la suite d'attaque de Mildiou), les produits suivants peuvent être utilisés : chlorate de soude, dinosèbe, diquat ou D.N.O.C. huileux.

V I G N E

MILDIOU.-

Les conditions climatiques demeurant favorables à la maladie, il est conseillé d'effectuer un traitement dans les meilleurs délais (utiliser de préférence un produit cuprique ou organo-cuprique).

S'il y a lieu intervenir en même temps contre l'Oïdium et les Tordeuses de la Grappe (Cochylis et Eudémis).

Tenir les vignes soigneusement rognées.

Clermont-Ferrand, le 24 Juillet 1973.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire :

P. DENIZET.

Imprimerie de la Station "AUVERGNE & LIMOUSIN"

Directeur-Gérant : L. BOUYX.

Tirage n° 866 du 24 Juillet 1973 - ABONNEMENT 1973 - Expédition n° 18. P345

Dernière note parue : Supplément n° 1 au Bulletin n° 154, le 10 Juillet.